



Ecole maternelle Maintenon

17, rue Taillade - 92700 COLOMBES - Tél : 01 47 86 02 59 - Courriel : 0921694s@ac-versailles.fr

Compte-rendu du conseil d'école du 2 juin 2014

Ecole & Centre de loisirs

Mme Chauvat (directrice)
Mme Khachatryan (enseignante)
Mme Walter (enseignante)
M. Seyer (enseignant)
Mme Arnaudin (enseignante)
Mme Gantier (enseignante)
Mme Lemoine (enseignante)
Mme Chiab (enseignante)
Mme Fol (enseignante)
Mme Lorain (enseignante)

Représentants des parents d'élèves UPIC

Mme Boury
Mme Coussemacq
Mme Jamet
Mme Pierron
Mme Trobs
M. Mateus
M. Chevallier

Municipalité

Mme Mezghala (maire adjoint)
Mme Vignon (conseillère municipale)

1/ Réforme des rythmes scolaires

Préalablement au vote qui se fera à main levée, Mme Leghmara, maire adjoint en charge des affaires scolaires, souhaite expliquer les principales lignes de la proposition de la mairie de Colombes faisant suite au dernier décret proposant un assouplissement sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Cette proposition de la municipalité a été soumise aux représentants des parents d'élèves, le DASEN, et inspectrices, à savoir : le regroupement du TAP (temps d'activités périscolaire) le vendredi après midi.

Quelques précisions sont apportées :

Le choix s'est porté sur le vendredi car cela correspond à la période où les enfants sont plus fatigués

3 heures permettent de mettre en place des activités de qualité et non une sorte de garderie améliorée.

Ce temps de 3 h permettra aux enfants de se déplacer dans la ville pour bénéficier de tous ses équipements (gymnases, stades, lieux culturels...).

L'offre sera diversifiée et prendra en compte l'âge des enfants. Il est à noter une forte demande d'activités sportives.

La mairie de Colombes va s'appuyer sur le savoir faire de ses équipes d'animation, des associations, de différents services de la ville.

Des concertations seront mises en place avec les partenaires pour ajuster l'action de la municipalité en fonction des demandes d'activités. Le taux d'encadrement s'ajustera en fonction des activités et de l'âge des enfants.

Ce temps sera facultatif et gratuit ce qui n'est pas le cas partout. Les enfants pourront rester déjeuner à la cantine si les familles le souhaitent, que les enfants restent l'après midi ou pas.

Même si l'aide de l'Etat ne dure qu'une année, la gratuité pour les Colombiens des activités sera pérenne et il n'est pas prévu de hausse d'impôts imputable à cette mise en place ; la volonté de la municipalité est de ne pas pénaliser les familles pour une réforme qu'elle n'a pas souhaitée.

En pratique, l'inscription de l'enfant sera trimestrielle et les familles s'engageront et des délais supplémentaires pour les inscriptions au centre loisirs seront accordés.

Le conseil d'école procède au vote et le résultat est le suivant :

Projet présenté par la mairie de Colombes

Pour : 16
Contre : 3
Abstention : 0

La municipalité souhaite également procéder à une consultation auprès de tous les conseils d'école sur le rallongement de la pause méridienne de 30 mn. L'école commencerait alors à 8h30 jusqu'à 11h30 puis de 13h30 à 16h30. Il semble en effet qu'au vu des effectifs de cantine en forte hausse (autour de 90 % des élèves) ce temps de déjeuner soit trop court pour assurer 2 services dans de bonnes conditions. Ce qui est le cas pour la maternelle Maintenon.

Rallongement pause méridienne :

Pour : 9
Contre : 6
Ne se prononce pas : 4

2/ APC

Cela concerne les enfants qui rencontrent des difficultés dans les apprentissages de façon ponctuelle ou plus durable. Pendant l'année, le nombre d'enfants concernés est de :

23 PS

26 MS

25 GS

Les domaines abordés sont essentiellement : le langage oral, les mathématiques, la motricité fine (graphisme), 2 fois par semaine (mardi et jeudi de 8h20 à 8h50).

L'équipe enseignante constate que l'engagement écrit des familles n'est pas toujours respecté et déplore des absences et de retards préjudiciables au bon déroulement de ces activités.

Les enseignants insisteront l'année prochaine sur la ponctualité et la nécessité de respecter l'engagement écrit de présence

3/ Bilan coopérative scolaire

Gains	Dépenses
Photos : 567 euros	Sortie PS : 185 euros
Dons parents : 2737 euros	Kermesse : 500 euros
Kermesse (vente cartes) : 452 euros	Fournitures diverses : 175 euros

Soit un solde de 2600 euros qui constituera une réserve pour les dépenses à venir imprévues, exceptionnelles et pour la première régie d'avance des classes.

4/ Événements de fin d'année

- Semaine du 2 juin : Fête des parents. Il est rappelé que, compte tenu de situations familiales difficiles vécus par certains enfants, l'équipe enseignante a choisi de remettre aux familles –celles-ci avaient été préalablement prévenues par écrit– un cadeau à une date qui se situe entre la fête des mères et la fête des pères.
- Vendredi 6 juin : sortie des classes PS 3 et PS 4 à la cueillette des fraises
- Vendredi 13 juin : parcours athlétique pour les GS et Fête de l'école
- Semaine du 16 juin : remise des livrets d'évaluation
- Vendredi 20 juin : sortie GS à la Cité des Sciences (offerte par la commune)
- Mardi 1^{er} juillet : sortie école à l'Ile Marante.
- Vendredi 4 juillet au soir : vacances d'été.

5/ Point sur les travaux en attente

Sont à priori acceptés pour la cour de récréation : cabane à vélos, marquage des jeux aux sols, rambardes d'escalier, poubelles, voile occultant robinets extérieurs suite à un projet jardinage du côté de la rue St Hilaire, jeux supplémentaires (2 jeux ont été ajoutés dans la cour, ce qui semble insuffisant pour l'UPIC et les enseignants au regard du nombre d'enfants dans la cour lors des récréations), portillon côté grillage afin d'accéder derrière celui-ci plus facilement. Une grande partie des travaux demandés fait partie du cahier des écoles.

La demande pour débloquer les fenêtres est réitérée. En effet, elles sont pratiquement impossibles à ouvrir et empêche d'aérer correctement les salles de classe et les dortoirs.

6/ Rentrée 2014 : Effectifs et structure et dates

PS : 93 soit 3 classes de 27

MS : 88 soit 3 classes de 26

GS : 79 soit 2 classes de 26 et une classe de 27

Un double niveau **PS/MS** : 12 + 10

Soit un **total**, à ce jour, de 260 élèves (effectif stable)

L'avantage du double niveau est que pendant la sieste des petits, les moyens bénéficieront d'un travail en petit groupe et il est bien précisé que les petits ne feront pas le même travail que les moyens.

La répartition des élèves dans les différentes classes se fera en respectant au mieux l'équilibre entre : fille/garçon, autonomie et niveau scolaire.

Le bilan de l'entrée de 4 tout petits en cours d'année est mitigé car ils ont dû s'intégrer à un nouveau milieu dans un groupe classe déjà formé.

La directrice recevra les nouveaux parents pour une visite de l'école les 6 et 20/06 à 18h.

La rentrée des élèves aura lieu le **mardi 2 septembre 2014**.

Les horaires de rentrée –matin pour les PS et après-midi pour les MS et GS- et les listes de classes seront affichés la veille.

7/ Questions diverses :

Problème de remplacement des enseignants absents.

L' UPIC déplore l'absence de stabilité des remplaçants et demande aux parents d'élèves de se mobiliser par voie de mail auprès de Madame l'Inspectrice suite aux postes non remplacés sur l'école. La directrice précise que cette situation, du ressort de l'Inspection Académique, devrait, en principe, prendre fin le 10 juin, les 2 mêmes enseignants devraient assurer les remplacements jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Fête de l'école

Le matériel demandé sera bien livré. Seule l'estrade prévue est jugée trop basse (30 cm) pour que les parents puissent voir leur enfant dans de bonnes conditions. Il semble que cela soit un problème de sécurité qui contraigne à en limiter la hauteur. D'autres solutions seront étudiées, d'autant plus que le centre de loisirs doit présenter un spectacle de cirque.

Il est demandé à la mairie que l'école puisse bénéficier de la présence d'ASVP pour réguler et filtrer les entrées.

Les cartes permettant de participer aux jeux et de se restaurer ont commencé à être vendues. Un ticket de tombola est agrafé à la carte et le tirage aura lieu juste avant la fin de la kermesse.

Un planning précis sera affiché dans différents endroits de l'école pour en informer les parents.